

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9381
9 août 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 AOUT 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES a.i. DE LA REPUBLIQUE
ARABE SYRIENNE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dernières déclarations officielles qui mettent en lumière la politique bien établie d'agression et d'expansion que poursuit Israël, au mépris des principes du droit international et du consensus de la communauté internationale.

Cette politique est maintenant formulée et rendue publique dans des programmes électoraux qui révèlent de façon flagrante les desseins des dirigeants israéliens alors même que, devant les instances internationales, ceux-ci n'hésitent pas à proclamer bien haut leur attachement à la paix.

Dans son News Bulletin du 7 août, la Jewish Telegraphic Agency, citant ce qu'a déclaré Mme Golda Meir, Premier Ministre d'Israël, au cours de la campagne pour les élections parlementaires d'octobre prochain, écrit : "... même si des perspectives de paix se présentent au Moyen-Orient, Israël n'abandonnera pas un pouce de terrain, si cela risque de mettre en danger les frontières qui garantissent [sa] sécurité"; dans le même article, l'Agence mentionne "les propositions du général Dayan tendant à intégrer l'économie de la rive occidentale à celle des régions limitrophes d'Israël." Le Jourdain doit "rester la frontière qui garantit la sécurité à l'e...".

Le New York Times du 4 août signalait "la ferme décision, prise officiellement, de conserver la majeure partie des terres occupées pendant la guerre de 1967." "Le point relatif à la défense" du programme électoral du Parti travailliste (Labor Party) a été cité comme suit à la radio : "Les hauteurs du Golan et la bande de Gaza demeureront sous notre administration", et une partie importante du Sinaï oriental et méridional "sera rattachée à Israël."

L'article en question parle de "plus d'une douzaine de centres d'installation pour les civils" créés par Israël sur les hauteurs du Golan.

Or, le représentant d'Israël, M. Yosef Tekoah, dans une lettre du 6 août (S/9379) ignore une protestation légitime présentée le 1er août par le représentant de la Syrie contre des actes commis récemment par Israël en se bornant à mentionner que le texte en a été distribué sous la cote S/9371. La Syrie se plaignait de violations répétées du cessez-le-feu, de la démolition de villages syriens occupés et d'attaques aériennes contre des positions syriennes. Par le seul fait de passer ces incidents sous silence, le représentant d'Israël confirme ce qu'il ne peut démentir puisqu'il s'agit de faits dont la Commission mixte d'armistice est parfaitement au courant.

Quant au concept israélien de "légitime défense" invoqué par M. Tekoah, les fréquentes déclarations d'Israël et les programmes politiques israéliens sont plus que suffisants pour en faire comprendre la véritable signification.

La politique d'agression et d'expansion d'Israël ne fait pas seulement peser une menace sur cette région, mais risque de mettre en cause la paix et la sécurité du monde entier. A mesure que l'occupation s'affermir, cette menace ne fait que devenir plus grave et plus pressante.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires a.i.,

(Signé) Rafic JOUEJATI

